

# John Benjamins Publishing Company



This is a contribution from *Reinardus 24*

© 2012. John Benjamins Publishing Company

This electronic file may not be altered in any way.

The author(s) of this article is/are permitted to use this PDF file to generate printed copies to be used by way of offprints, for their personal use only.

Permission is granted by the publishers to post this file on a closed server which is accessible to members (students and staff) only of the author's/s' institute, it is not permitted to post this PDF on the open internet.

For any other use of this material prior written permission should be obtained from the publishers or through the Copyright Clearance Center (for USA: [www.copyright.com](http://www.copyright.com)).

Please contact [rights@benjamins.nl](mailto:rights@benjamins.nl) or consult our website: [www.benjamins.com](http://www.benjamins.com)

Tables of Contents, abstracts and guidelines are available at [www.benjamins.com](http://www.benjamins.com)

# Une ménagerie princière entre Moyen Age et Renaissance

## La Cour des Lions à Gand de 1421 à 1641

Daniel Lievois & Baudouin Van den Abeele

La “Cour des Lions” du Prinsenhof de Gand, entretenue à grands frais par les ducs de Bourgogne au XV<sup>e</sup> siècle, puis par les souverains Habsbourg jusqu’au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, est exceptionnellement bien documentée par les sources d’archives conservées à Lille, Gand et Bruxelles. Cet article livre une exploitation de ces documents, en procédant à un parcours en partie thématique, sur les lions et les autres fauves tenus en captivité, et en partie chronologique, selon la succession des souverains. Des aspects les plus matériels, comme la facture des cages ou le confort des spectateurs, jusqu’aux plus politiques, tels les échanges de fauves entre souverains, on peut y reconstituer le devenir d’une ménagerie qui a traversé les temps. On relèvera en particulier la réussite répétée de la reproduction en captivité des lions, le souci constant d’améliorer leurs installations, mais aussi les contraintes financières de cette institution. On note aussi la présence d’autres félins et d’ours, ces derniers étant exhibés parfois dans des combats publics. Comme en d’autres lieux, la ménagerie assumait une importance politique comme signe de pouvoir, doublée ici de la référence héraldique et dynastique aux blasons flamand et gantois arborant un lion.

### 1. De la Cour du Prince à celle des Lions

Il y a un siècle, Gustave Loisel publiait une *Histoire des ménageries* qui reste un ouvrage pionnier en la matière.<sup>1</sup> En trois volumes, il tentait un vaste inventaire du sujet, à travers les époques et les aires culturelles, sans toutefois développer de véritable problématique et en livrant des informations souvent fragmentaires.<sup>2</sup> Depuis, la matière n’a jamais été poursuivie de façon systématique, et seules des études

---

1. G. Loisel, *Histoire des Ménageries de l’Antiquité à nos jours*, 3 vols. (Paris, 1912).

2. Voir les réticences de M. Pastoureau, ‘Les ménageries princières: du pouvoir au savoir? (XII<sup>e</sup>–XVI<sup>e</sup> siècle)’, in *I saperi nelle corti. Knowledge at the Courts* (= *Micrologus*, 16), pp. 3–30, en particulier p. 3.

limitées lui ont été consacrées.<sup>3</sup> Appelant récemment de ses vœux une reprise en main du dossier, tant il peut fournir de matériaux de premier plan à l'historien du pouvoir et à celui des sensibilités, Michel Pastoureau estimait que les ménageries médiévales restent peu documentées: "Malheureusement, les documents qui en parlent sont peu nombreux et ne livrent en général que des miettes d'informations. Nous manquons notamment de véritables inventaires ou dénombrements qui nous donneraient la composition de la ménagerie de tel ou tel prince, en tel endroit, à tel moment".<sup>4</sup> Le cas de la Cour des Lions à Gand, entretenue à grands frais par les ducs de Bourgogne au XV<sup>e</sup> siècle, puis par les souverains Habsbourg jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, permet précisément une plongée dans le concret, et cet article se propose d'en éclairer les étapes et d'en montrer l'intérêt.<sup>5</sup>

Dans son parcours historique, G. Loisel avait traité, entre autres, des lions au Château des Comtes de Flandre à Gand (Belgique, Flandre orientale) et de la ménagerie qui fut entretenue dans cette ville.<sup>6</sup> Il puisa son information dans le nombre fort restreint de publications alors disponibles<sup>7</sup> et il fut en correspondance

3. Parmi les titres plus récents concernant le Moyen Age, signalons K. Hauck, 'Tiergärten im Pfalzbereich', in *Deutsche Königspfalzen. Beiträge zu ihrer historischen und archäologischen Erforschung*, Bd. 1 (Göttingen, 1963), pp. 30–74; R. Delort, 'Le prince et la bête', in *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Age. Mélanges en l'honneur de Ph. Contamine*, éd. J. Paviot et J. Verger (Paris, 2000), pp. 185–195; M. Casset, 'Ménagerie', in *Höfe und Residenzen im spätmittelalterlichen Reich. Bilder und Begriffe*, éd. W. Paravicini (Ostfildern, 2005), pp. 439–441; M. Giese, 'Die Tierhaltung am Hof Kaiser Friedrichs II. zwischen Tradition und Innovation', in *Herrschaftsräume, Herrschaftspraxis und Kommunikation zur Zeit Friedrichs II.*, éd. K. Görlich, J. Keupp, T. Broekmann (München, 2008), pp. 121–171.

4. M. Pastoureau, 'Pourquoi tant de lions dans l'Occident médiéval?', in *Il mondo animale. The World of Animals (= Micrologus, 8)*, 2000, t. I, pp. 11–30, ici p. 13.

5. Le travail en archives et la première rédaction sont le fait de D. Lievois; la matière a été mise en forme et en perspective dans un travail conjoint des deux auteurs par la suite. Quelques abréviations seront utilisées dans les références aux documents d'archives en notes:

ADN – Archives départementales du Nord, Lille  
 AGR – Archives générales du Royaume, Bruxelles  
 CC – Chambres des comptes  
 UG – Universiteit Gent  
 RAG – Rijksarchief Gent  
 SAG – Stadsarchief Gent

6. Loisel, *Histoire des Ménageries*, t. I, pp. 221–229, t. II, pp. 21–23.

7. A. Van Lokeren, *La Cour du Prince à Gand. Messenger des sciences historiques, ou Archives des arts et de la bibliographie en Belgique* (Gand, 1841); F. De Potter, *Second cartulaire de Gand* (Gand, 1886); J. De Waele & A. Van Werveke, *Château des comtes de Flandre à Gand: guide du visiteur* (Gand, 1907).

avec Alfons van Werveke, le savant directeur du musée archéologique de la ville de Gand.<sup>8</sup> Le présent article reprend le dossier des lions de Gand sur la base d'informations bien plus étendues que celles dont disposait Loisel, surtout grâce à un traitement exhaustif des comptes des receveurs de Flandre et d'Artois conservés aux archives de Lille et de Bruxelles, ainsi que des comptes urbains déposés aux archives de la ville de Gand: une documentation exceptionnellement précise, fruit de la méticulosité des officiers comptables. Les comptes relevant de l'administration bourguignonne étant écrits en français, certains receveurs néerlandophones y ajoutèrent une plus ample motivation descriptive des paiements, ce qui est fort utile pour leur interprétation. Ces ajouts étaient jugés nécessaires par le receveur afin de permettre aux conseillers de la chambre des comptes de se former une idée exacte quant à la nécessité des mises de fonds.

La résidence gantoise des comtes de Flandre, à partir de 1384 ducs de Bourgogne et plus tard dynastes de la maison de Habsbourg, remplaça vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle comme telle le Château des Comtes, lui aussi à Gand. Située vers la limite septentrionale de la ville, la résidence comprenait un vaste palais, agrandi et embelli au XV<sup>e</sup> siècle, entouré d'une pièce d'eau où se détachait une île occupée de jardins, à son tour ceinte d'espaces ouverts circonscrits d'un mur; l'ensemble incluait aussi une basse-cour avec ses édifices utilitaires et sa chapelle, ainsi que la cour des lions qui nous occupera. Cette grande résidence était dite *Hof ten Walle* ou *Cour de le Wal* (littéralement "Cour du Fossé") tandis que le nom de *Prinsenhof*, *Aula Principis* ou *Cour du Prince* ne fut employé qu'à partir du début du XVI<sup>e</sup> siècle. Plusieurs publications lui ont été consacrées depuis l'an 2000.<sup>9</sup> L'étude générale de la Cour du Prince menée en 2000, sur base de travaux exhaustifs en archives, nous a démontré les possibilités d'une saisie très concrète de l'histoire de la ménagerie gantoise,<sup>10</sup> qui est ici approfondie et développée.

Nous disposons de trois représentations de la *Aula principis Gandavi* ou Cour du Prince à Gand, datant toutes trois du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle: une célèbre vue

8. Loisel, *Histoire des Ménageries*, t. I, p. 2.

9. *Het prinselijk Hof ten Walle in Gent*, éd. M. Boone e.a. (Gent, 2000); D. Lievois, 'Het hof ten Walle in Gent ten tijde van Keizer Karel V', *Handelingen der Maatschappij voor Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent*, Nieuwe reeks, LIV (2000), pp. 135–191; M.C. Laleman, 'Het prinselijk hof Ten Walle te Gent: recent onderzoek en nieuwe inzichten', *Handelingen der Maatschappij voor Geschiedenis en oudheidkunde te Gent*, Nieuwe reeks LV (2001), pp. 199–236; M.C. Laleman, 'Onderzoek in het Gentse Prinsenhof', *Bulletin. Antwerpse Vereniging voor Bodem- en Grotonderzoek* 4 (2003), pp. 21–34.

10. D. Lievois, 'Op bezoek bij de hertogen van Bourgondië', in *Het prinselijk Hof*, pp. 77–202.

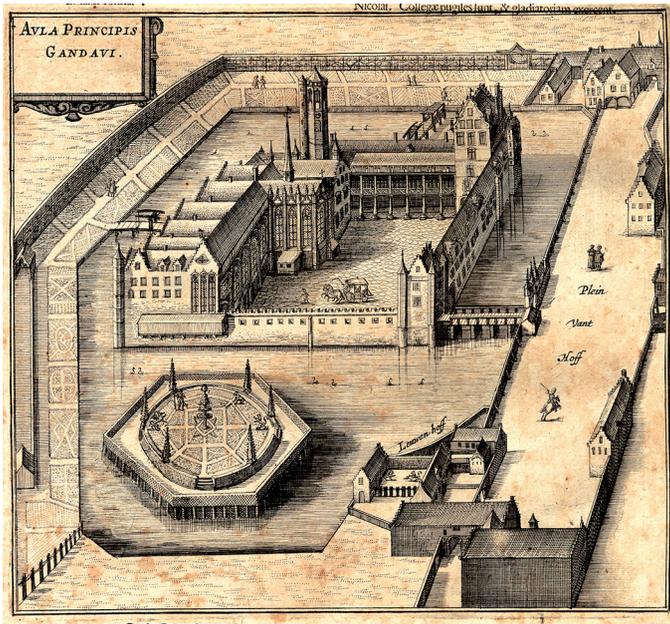


Figure 1. La cour du Prince à Gand, gravure dans A. Sanderus, *Flandria Illustrata* (Cologne, 1641), vol. I, pp. 82–83

gravée de la *Flandria Illustrata* d'Antoine Sanderus de 1641<sup>11</sup> (Figure 1), une autre vue gravée en 1637 par Hondius<sup>12</sup> (voir Figure 5) et un plan colorié de 1649 de la main de P.G. Mercx, conservé aux Archives Départementales du Nord à Lille.<sup>13</sup> (Figure 2) On y distingue le palais entouré de douves, avec l'île de la Motte, puis la basse-cour à droite, et en bas à gauche la Cour des Lions.

La *Cour de le Wal*, résidence des comtes de Flandre dans la ville la plus grande et la plus peuplée de leur comté, était considérée comme le lieu emblématique du pouvoir des souverains. Les dynastes consécutifs l'entourèrent d'une sollicitude particulière, du moins jusqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Elle fut en 1500 le cadre de la naissance de Charles de Luxembourg, le futur empereur Charles Quint, ce qui lui conféra un prestige supplémentaire. Il n'est donc pas surprenant que les souverains

11. A. Sanderus, *Flandria Illustrata* (Cologne, 1641), vol. I, pp. 82–83.

12. H. Hondius, Grand plan de Gand, 1637, reproduction photographiée grandeur originale, SAG, Atlas Goetghebuer L 1/31

13. Lille, ADN, Série E n<sup>o</sup> 2353: P.G. Mercx, Plan de la Cour du Prince à Gand, 1649.



**Figure 2.** La cour du Prince à Gand, plan de P.G. Mercx 1649 (Lille, ADN, Série E n° 2353)  
© ADN Lille

y établirent une Cour des Lions, cet animal étant aussi le symbole le plus important de ce même pouvoir. Depuis le XII<sup>e</sup> siècle, le fier animal figurait en effet au blason des comtes de Flandre, d'or au lion de sable: le comte Philippe d'Alsace (1142–1191) l'arbora et ses successeurs y restèrent fidèles.

La ville de Gand imita l'exemple des comtes en adoptant dès le XIV<sup>e</sup> siècle des armes comparables, mais aux couleurs du vicomté de Gand, à savoir de sable au lion d'argent. Les Gantois y ajoutèrent un emblème personnalisé: la Pucelle de Gand, représentée dans un jardin clôturé par une palissade ou une haie fermée au moyen d'une porte, en compagnie d'un lion, qui pose souvent la tête sur ses genoux; parfois elle porte l'écusson de la ville, ou un étendard. Il semble que cet emblème ait été introduit vers 1381 lors d'un conflit entre les Gantois et le comte Louis de Male (1330–1384).<sup>14</sup> (voir Figure 7)

Dans l'étude qui suit, le parcours sera en partie thématique, sur les lions et les autres fauves tenus en captivité, et en partie chronologique, en fonction de la succession des souverains bourguignons puis Habsbourg tout au long des XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

14. V. Fris, *Histoire de Gand: depuis les origines jusqu'en 1913* (Gent, 1930).

## 2. La Cour des Lions au temps de Philippe le Bon (1419–1467)

Le futur duc Philippe le Bon (1396–1467) passa la plus grande partie de sa jeunesse à la *Cour de le Wal*, quand il portait le titre de comte de Charolais. Dès 1416–1417 est mentionnée à la *Cour de le Wal* une *maison aux lions* près de laquelle le jeune prince jouait au jeu de paume.<sup>15</sup> A propos de cette demeure sur laquelle monseigneur de Charolois est acoustumé de jouer a la palme, il est clairement précisé qu'il s'agissait d'une maison ou l'en souloit paravant mettre les lions. Les lions n'étaient donc plus présents à la fin du règne de Jean sans Peur (1371–1419). Pourtant les comptes de la ville de Gand signalent en 1408–1409 une visite des échevins aux animaux à la *Cour de le Wal*.<sup>16</sup> Tout porte à supposer que les lions furent réintroduits à Gand vers 1421 à l'initiative du nouveau duc Philippe. Il vint résider plusieurs fois à Gand durant les années 1421 et 1423 et insista pour que la Cour des Lions soit remise en bon état. Nombre d'informations architecturales proviennent d'un compte de Jacques de Smitere couvrant les années 1422 à 1429.<sup>17</sup>

On entrait dans la maison des lions du côté d'une place accessible depuis la rue par une grande porte d'entrée percée d'une plus petite porte.<sup>18</sup> Elle est indiquée sur le détail du plan de 1649 sous les numéros 7 et 8. La maison elle-même, accessible par une grande porte, comportait quatre cages individuelles. Elle se situait au fond du complexe et est désignée sur le plan comme la *Maison des Lions*. Les animaux quittaient leurs cages par des portes coulissantes remontées et descendues au moyen de chaînes de fer. Le serviteur du gardien disposait d'une chambre à l'étage, éclairée par au moins une fenêtre. En outre il y avait une cave et un endroit où était conservée la viande destinée aux lions. Lorsqu'un jeune lion fut introduit en 1422–1424, la fenêtre de sa cage fut par mesure de sécurité équipée d'un grillage plus résistant.<sup>19</sup> La maison donnait sur les douves entourant la *Cour de le Wal* et la petite île qui en formait le centre. Les eaux de pluie s'écoulaient dans ces douves par une gouttière en plomb.<sup>20</sup> La couverture en tuiles dut être réparée en 1422, probablement parce que Philippe le Bon l'avait endommagée par ses prouesses au

---

15. Lille, ADN, B 4090, f. 140v.

16. Gent, SAG, 400/11, f. 171.

17. Bruxelles, AGR, CC 27421.

18. Bruxelles, AGR, CC 27421, f. 16v.

19. Bruxelles, AGR, CC 27421, f. 13v.

20. Bruxelles, AGR, CC 27421, f. 18v.

jeu de paume.<sup>21</sup> Dans les parages de la maison aux lions se trouvait en effet une aire de jeu de paume, ainsi qu'une écurie pour les chevaux, une forge et, bien entendu, la demeure officielle du gardien des lions.

En 1424–1425 la cour où l'on sortait les lions fut réaménagée. Les documents comptables permettent de connaître très exactement les caractéristiques de l'édifice. La cour était entourée d'une forte muraille, dont la face méridionale comptait une porte et trois ouvertures de 2 m sur 2 closes par un robuste grillage en bois. La cour était pavée de briques de qualité provenant du village de Stekene (20 km au nord-ouest de Gand). A partir de ce niveau, les murs avaient une épaisseur de trois briques jusqu'à une hauteur de 2.5 m, et ensuite une épaisseur d'une brique et demie jusqu'à une hauteur totale de 5 m. A l'extérieur fut construit un auvent d'une largeur d'1 m couvert de tuiles. Ainsi les spectateurs pouvaient se tenir à l'abri de la pluie pour observer les animaux par les ouvertures grillagées.<sup>22</sup>

Voulant plaire aux bourgeois de Gand, le duc leur accorda probablement en 1424–1425 la permission de venir assister aux combats d'animaux qu'il organisait pour sa cour. Le public accourut en grand nombre et se bouscula pour voir le spectacle, mais les Gantois se hissèrent sur le toit de l'auvent et l'endommagèrent gravement.<sup>23</sup> Furieux, le duc fit ériger une haute palissade de plus de 40 m de long afin d'empêcher les bourgeois de perturber dorénavant ses spectacles d'animaux.<sup>24</sup> Lui-même et son entourage prirent dès lors place sur une tribune en forme de galerie de 13 m de long et de 2.5 m de haut d'où ils pouvaient suivre fort confortablement les combats des lions.<sup>25</sup>

Un pareil spectacle eut lieu en 1425–1426. Un paysan des environs de Gand livra un taureau qui entra en lice pour combattre un lion. La rencontre eut bien entendu une fin malheureuse pour le taureau. Toujours en 1426, le boucher Jacques van Melle fut payé pour la livraison de deux autres taureaux, le plus petit au prix de 312 gros et le plus costaud pour 720 gros. Sachant que le garde des lions Pierre Compaignie recevait en 1422–1424 un salaire journalier de 12 gros,<sup>26</sup> la valeur des taureaux correspondait donc à 26 et 60 journées de travail du gardien. Jehan de Quielenc, conseiller ducal et responsable de la *Cour de le Wal*, avait acquis les

21. Bruxelles, AGR, CC 27421, f. 12–13.

22. Bruxelles, AGR, CC 27421, f. 8-9v.

23. Bruxelles, AGR, CC 27421, f. 12–13.

24. Bruxelles, AGR, CC 27421, f. 4-5v.

25. Bruxelles, AGR, CC 27421, f. 8v-9.

26. Comptes du 10 septembre 1422 au 4 juillet 1424: Lille, ADN, B4092, f. 59v

taureaux pour la détente du duc et *iceulx fait combattre à l'encontre desdiz lions, lesquelz tors par lesdiz lions furent estranglés et tous dévorez.*<sup>27</sup>

Dans ces mêmes années, la viande pour les lions fut livrée par le boucher Clais Serendiers, qui s'engagea par contrat à livrer journallement un demi-mouton pour chacun des trois lions. Le prix d'un mouton était de 28 gros, soit plus de deux journées de salaire du gardien.<sup>28</sup> Le 19 avril 1423 Philippe le Bon envoya un quatrième lion, ce qui amena la dépense à 68 gros par jour pour la nourriture des fauves.<sup>29</sup>

Guillaume Bloc, le successeur de Pierre Compaignie, servait déjà la cour du temps de Jean sans Peur et fut mentionné en 1424 comme concierge de la *Cour de le Wal*. Il accepta le 12 juillet 1424 la tâche de garder les lions, en collaboration avec le boucher Jacques van Melle qui devait assurer la livraison de la viande. Leur rémunération totale de 36 gros par jour était bien plus modeste que les 68 gros de leurs prédécesseurs. La part du boucher s'élevait à 24 gros par jour, le gardien devant toujours se contenter de 12 gros.<sup>30</sup>

Cette somme avait été convenue avec Godefroy le Sauvage, alias Godevaert de Wilde, le receveur général de Flandre, par un contrat pour la durée de trois ans, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1424. Selon la tradition, l'adjudication au moins offrant avait été annoncée dans plusieurs églises. Le boucher comprit bientôt qu'il avait commis une grave erreur et qu'il avait été floué, à tel point que l'affaire le conduirait droit à la faillite. Une semaine après le début des livraisons, il décida d'y mettre fin et de laisser mourir de faim les lions. Interpellé à ce sujet, il prétendit qu'il avait été induit en erreur par le receveur général et ses adjoints. Ceux-ci l'avaient trompé en prétendant qu'il pourrait jouir de la générosité de la foule des Gantois qui viendraient regarder les lions. De plus, il pourrait espérer un bon revenu par suite des livraisons pour le ménage de la duchesse Bonne d'Artois. Celle-ci avait épousé Philippe le Bon le 30 novembre 1424, mais elle décéda le 17 septembre 1425. Ses rêves ne se réalisant point, il décida de ne plus livrer de la viande aux lions, à moins que le receveur général lui accorde au minimum 28 gros par jour. Une partie des conseillers ducaux ayant compris que les exigences de Van Melle étaient équitables, ils avisèrent le receveur général d'accepter la proposition. Celui-ci eut tendance à fléchir, mais il craignait l'intransigeance de la Chambre des Comptes, l'organisme

27. L. De la Borde, *Les ducs de Bourgogne. Etudes sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XV<sup>e</sup> siècle*, partie 2, vol. 1, Preuves (Paris, 1849), p. 223.

28. Lille, ADN, B 4092, f. 59v.

29. Lille, ADN, B 4093, f. 106.

30. Lille, ADN, B 4095, f. 158-159v. Pour les informations qui suivent, voir De la Borde, *Les ducs de Bourgogne*, 2/1, pp. 216-222, nos. 721-724.

de contrôle financier à Lille qui avait la réputation de toujours se tenir strictement aux termes des contrats. C'est pourquoi Van Melle adressa une pétition au duc en personne en exposant ses doléances et priant le duc d'augmenter la rémunération à 28 gros, rétroactivement à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1424. Le duc accéda à sa demande par lettre patente du 26 mars 1425 et donna l'ordre à la Chambre des Comptes de considérer comme nul le contrat originel.

Ce ne fut pas la fin de l'histoire. En mai 1426 Jacques van Melle adressa une fois de plus une requête au duc. La guerre dans les pays voisins falsifiait tous ses calculs: s'il pouvait auparavant se procurer un mouton ou un agneau pour 18, 20, 22 ou 24 gros, à partir de ce moment-là il dut compter 32, 34 ou même 36 gros. Il attira l'attention du souverain sur le fait qu'il payait 4 gros par jour à son serviteur qui gardait les quatre lions et que les 28 gros qui lui avaient été alloués ne suffisaient plus pour couvrir ses frais. La faillite le menaçait et il craignait de devoir quitter la Flandre. Philippe le Bon s'apitoya une fois de plus sur le sort de Van Melle et lui accorda le 13 mai 1426 une rémunération de 34 gros, dont 4 gros à payer au serviteur à nommer par le duc. Le problème de Van Melle fut-il résolu? Rien n'est moins certain.

Le nouveau garde des lions au service de Philippe le Bon fut Heine du Vivier, alias Hendrik ou Heyne vande Vijvere, dont le nom est pour la première fois cité en 1431 et qui resta en service jusqu'en 1468. De 1441 jusqu'à la fin de 1443, il eut sous sa garde un *lupart* qui avait journallement droit à un quart de mouton, tandis que les quatre lions mangeaient chacun un demi-mouton par jour. Au total, 821 moutons furent sacrifiés par an. Deux des lions avaient été donnés par la ville de Gand, tandis que les deux autres avaient été offerts au duc par le roi du Portugal et par le seigneur de Vere (en Zélande, Pays-Bas).

Philippe le Bon vint résider à la *Cour de le Wal* à partir du 28 mai jusqu'à la mi-juillet 1432 et du 22 décembre au 23 janvier de l'année suivante. Sa présence nécessitait un grand nombre de transformations et de réparations aux bâtiments, et notamment à la maison des lions et aux cages individuelles qui étaient fort délabrées.<sup>31</sup> Pour plus de sécurité, quatre barres de fer furent mises dans la fenêtre de la cage du grand lion.<sup>32</sup>

Le compte de Jacques de Smitere nous informe ensuite sur les travaux exécutés à la Cour de le Wal entre juin 1441 et juin 1446.<sup>33</sup> Il contient de fort intéressants détails quant à la Maison des Lions, ou plutôt aux Maisons des Lions. En effet, au cours de cette période fut décidée la construction d'une nouvelle

31. Lille, ADN, B 4097, f. 138 & 141.

32. Lille, ADN, B 4097, f. 125.

33. Gent, UG, G 6049.

Maison des Lions. En rédigeant son compte, de Smitere se vit donc contraint de distinguer la vieille de la nouvelle Maison des Lions, l'une contenant trois et l'autre quatre cages. En 1441–1442 le gardien signala des problèmes aux vieilles cages des lions et du léopard. Les fauves avaient tellement endommagé les gril-lages qu'il fallut les remplacer par des barres de fer et y fixer quelques nouvelles ferronneries.<sup>34</sup>

L'année suivante on remarqua qu'un mur du parc des lions s'affaissait au niveau des douves. Deux contreforts supplémentaires furent construits sur pilotis et radeaux dans le lit des douves. On y mit à l'œuvre de la pierre blanche de Brabant.<sup>35</sup> On renouvela les planches qui couvraient les parois des trois cages de la vieille maison des lions, ainsi que les portes et les encadrements des fenêtres auxquels les lions et le léopard s'étaient attaqués, en y apportant les ferronneries nécessaires, entre autres les trois poulies nécessaires pour monter et abaisser les portes coulissantes permettant aux fauves de sortir dans le parc. Les gîtes avaient une longueur de 8 pieds, ce qui permet d'estimer l'une des dimensions des cages à 2 m.<sup>36</sup> Un escalier montait à l'étage, qui semble avoir été rien de plus qu'un grenier, puisque le gardien habitait une maison avoisinante avec jardin.<sup>37</sup> Les informations recueillies dans le compte ne permettent pas de situer avec certitude le vieux logis des lions, mais il est tentant de supposer qu'il correspond à la zone reprise dans le plan de 1649 (Figure 3) sous le numéro 8 et plus particulièrement à la partie située du côté du parc des lions et des douves. Sur le plan on remarque que les trois locaux jouxtant le parc des lions, dont un plus grand que les deux autres, disposent d'une entrée vers le parc en question (Figure 4). Pendant que ces travaux avaient lieu, il fallut construire une cage à plusieurs entrées pour y mettre les trois petits lions qui habitaient les vieilles cages.<sup>38</sup> Avant de traiter de la nouvelle Maison des Lions, précisons qu'encore en 1444–1445 on plaça des ferronneries à la vieille maison qui était toujours habitée par des lions et par un léopard.<sup>39</sup>

En 1442–1443, la cohabitation des vieux lions et des jeunes nés cette année-là s'avéra intenable dans la vieille maison. Il fallut donc se décider à bâtir l'année suivante une nouvelle demeure, plus vaste. Ce travail avait été préparé lorsque

34. Gent, UG, G 6049, f. 7, 7v & 8v.

35. Gent, UG, G 6049, f. 12 & 13v.

36. Gent, UG, G 6049, f. 12v, 13 & 14.

37. Gent, UG, G 6049, f. 14.

38. Gent, UG, G 6049, f. 19v.

39. Gent, UG, G 6094, f. 32v.



Figure 3. La Cour des Lions, Plan de P.G. Mercx 1649, détail

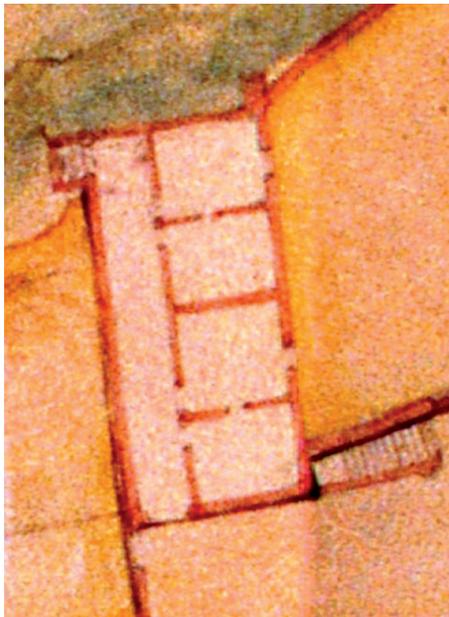


Figure 4. La Maison des Lions, Plan de P.G. Mercx 1649, détail

le mur longeant le parc des lions s'effondra dans les douves. Un nouveau mur fut dès lors élevé, fondé sur des pilotis recouverts de planches en bois de chêne. On le prolongea pour qu'il puisse soutenir le pignon septentrional de la nouvelle maison.<sup>40</sup>

Une fois encore, les archives livrent le détail de la construction, effectuée en 1443–1444.<sup>41</sup> L'énumération méticuleuse de tous les matériaux mis en œuvre et des paiements pour leur mise en place permettraient probablement de reconstituer un véritable cahier de charges, tel qu'il serait conçu de nos jours. Le bâtiment mesurait 14.30 m sur 6.5, avec une hauteur des murs de 6.5 m. Au niveau des fondations les murs étaient d'une épaisseur d'un mètre; au rez-de-chaussée ils avaient deux briques et demie de large et plus haut une brique et demie. La hauteur du rez-de-chaussée peut être estimée à 3 m.

Les lions étaient logés dans les quatre cages au rez-de-chaussée et leur gardien disposait d'une belle chambre à l'étage et d'un grenier. Les deux façades latérales étaient couronnées de pignons à gradins. Les quatre cages pour les deux vieux lions et les jeunes étaient pourvues d'un plancher et de couches basses en bois de chêne où dormaient les animaux. Ceux-ci pouvaient être sortis par une porte coulissante donnant sur le parc des lions. Les murs étaient lambrissés de grosses planches de chêne d'une épaisseur d'un bon pouce, soit environ 3 cm. L'accès aux cages se faisait par un long corridor au fond duquel s'ouvrait une latrine, construite en hors d'œuvre contre le pignon donnant sur les douves. Une grande fenêtre grillagée permettait d'observer le lion à loisir. Les documents n'en donnent pas la situation exacte, mais la disposition prête à supposer qu'elle se trouvait dans le pignon donnant sur le jardin du gardien. Cette façade disposait bien entendu d'une entrée donnant accès au corridor inférieur et aux cages. Ce corridor était éclairé par deux fenêtres à forts treillis en fer. Son sol était recouvert de pavés carrés fabriqués aux briqueteries de Stekene.

A l'étage se trouvait la chambre du gardien. Le sol était recouvert de planches de chêne sur lesquelles étaient posés les mêmes pavés carrés de Stekene. Cette habitation était éclairée par cinq fenêtres à croisillons. L'accès à ce niveau se faisait par un escalier extérieur couvert de tuiles plates du même type que celles dont fut couvert le toit principal. Un portail donnait ensuite accès à un corridor, au fond duquel se trouvait une latrine. Cette disposition était donc sensiblement la même que celle du rez-de-chaussée. La chambre du gardien était pourvue du côté des douves d'une large cheminée à joues sculptées de faces humaines. Deux fenêtres à croisillons furent aménagées dans chacun des pignons. Un escalier donnait enfin

---

40. Gent, UG, G 6094, f. 19v.

41. Gent, UG, G 9064, f. 19v, 20, 21, 21v, 24, 24v & 25.



Figure 5. La Maison des Lions, Grand plan de Hondius, 1637 (Gent, SAG, Atlas Goetghebuer L 1/31), détail

accès au grenier qui était couvert de planches en bois tendre et éclairé par trois lucarnes et par une fenêtre dans les façades de chaque pignon. Le toit était couvert de tuiles plates, en partie de réemploi. Le parc des lions fut séparé des jardins par un nouveau mur d'une épaisseur de deux briques et de 6.5 m de haut.

La nouvelle maison des lions est plus que probablement le bâtiment figurant encore sur le plan de 1649 et dont les dimensions correspondent assez bien aux données citées par le comptable. On y remarque l'entrée donnant sur un corridor qui permettait d'accéder aux quatre cages et à la latrine se vidant dans les douves. Deux des cages étaient pourvues d'une sortie sur l'espace ouvert servant de parc des lions. Un escalier extérieur couvert permet d'accéder à l'étage, dont le plan ne donne pas des détails. Ces informations concordent aussi avec celles du grand plan de Hondius de 1637 (Figure 5).<sup>42</sup> On y voit les deux portes extérieures des cages et les cinq fenêtres à l'étage, ainsi que l'escalier couvert. Une autre vue de la Cour des Lions chez Sanderus montre deux lions jouant avec une balle (?) dans l'espace ouvert (Figures 1 et 6).<sup>43</sup> Ce détail est erroné, puisqu'il n'y avait à cette époque plus qu'une seule lionne et qu'elle était moribonde. Le bâtiment avec les cages des lions est assez bien représenté, bien que la grande porte d'entrée se trouvait en réalité plus à l'ouest, donc plus à gauche sur l'image. Quant à l'escalier extérieur, il n'y figure pas, probablement pour des raisons propres au graveur.

42. H. Hondius, Grand plan de Gand, 1637.

43. A. Sanderus, Plan de Gand, 1641.

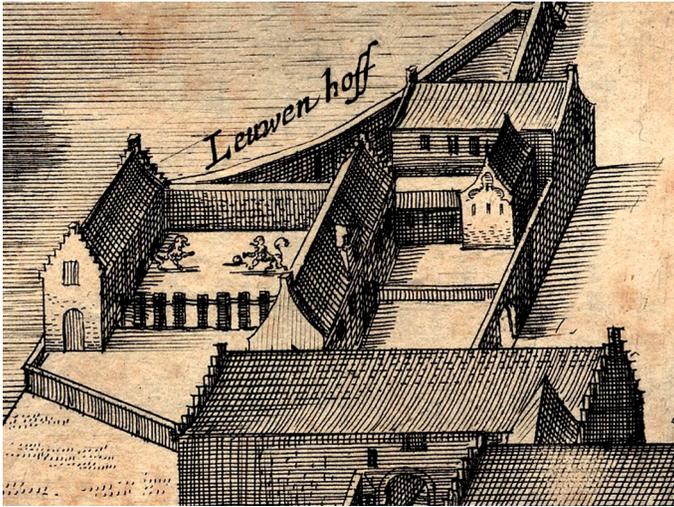


Figure 6. La Maison des Lions, Gravure de A. Sanderus, 1641, détail

Sa rémunération plutôt modeste n'empêcha pas Hendrik vande Vijvere de réussir à faire se reproduire les lions en captivité: en 1443 naquirent trois lionceaux. Après avoir été sevrés, ils furent logés dans un coffre en bois où ils furent nourris par le gardien. L'un d'entre eux ne survécut pas, mais Hendrik se montra très fier lorsqu'il se présenta deux années de suite avec deux lionceaux aux échevins à l'hôtel de ville. Il reçut en 1443 un pourboire de 4 escalins gros,<sup>44</sup> l'équivalent de 12 journées, mais l'année suivante il dut se contenter de 3 escalins gros.

Au mois d'octobre 1449 une véhémence tempête causa de sérieux dégâts à la Cour des Lions. On dut réparer la couverture en tuiles plates du petit bâtiment où pendait la viande.<sup>45</sup> Les moutons furent donc dépecés avant d'être présentés aux fauves. Afin de préserver du froid les lions on confectionna *plusieurs tentes de thoille que l'en met es fenestres des logiz des lyons contre le vent.*<sup>46</sup>

Le 23 avril 1458, le duc Philippe le Bon fit une entrée solennelle à Gand. Ce fut sa première réapparition après la révolte de Gand qui avait pris fin suite à la victoire du duc à Gavere en 1453. Sans doute put-il constater que sa Cour des Lions était mal en point. Il y fut remédié en 1458 et 1459. La toiture et sa couverture en tuiles plates furent complètement renouvelées. Le mur côté rue, l'encadrement de la grande porte en pierre blanche et la porte elle-même furent réparés.<sup>47</sup>

44. Gent, SAG, 400/16, f. 138.

45. Lille, ADN, B 4101, f. 89v.

46. Lille, ADN, B 4101, f. 88v.

47. Lille, ADN, B 4104, f. 91 & 93v; ADN, B 4105, f. 110-110v, 111v & 112v.

En 1461 Hendrik vande Vijvere, le gardien chevronné des lions, veilla de près sur l'aménagement de la maison des lions. Il montra ainsi sa sollicitude envers ses animaux préférés et fut rémunéré pour *une grande voiriere de thoile en une fenestre du logiz des lyons vers l'eaue pour lesdiz lyons avoir veue et iceulx préserver de pluye et de naige*. Cette 'verrière de toile', dont la confection précise n'est pas détaillée, fut placée dans la baie septentrionale; il s'agissait d'une fermeture bien plus avantageuse qu'une verrière véritable, qui coupait le vent et le froid, tout en étant translucide, surtout lorsqu'on prit soin de l'enduire d'huile de temps à autre. Les trois baies donnant sur le jardin, ainsi que les deux petites ouvertures donnant sur le couloir furent fermées de la même manière.<sup>48</sup> Cet aménagement eut lieu en vue de l'arrivée du grand lion qui devait être déménagé de Bruxelles à Gand. Lorsque le coffre avec le lion arriva au cours de l'été de 1462, on constata avec consternation que le meuble était trop grand pour passer par la porte du logis des lions. Il fallut donc démolir une partie de la paroi qui dut être refermée par la suite. Alors se présenta un autre problème: la cage bruxelloise n'était pas adaptée au transfert de l'imposant fauve vers la nouvelle cage. Il fallut donc construire un autre coffre avec des portes coulissantes aux deux extrémités afin de ne pas être obligé d'affronter le lion, qui pouvait dès lors être incité par derrière à se diriger vers sa cage. Le lion entra ainsi dans sa nouvelle demeure.<sup>49</sup>

### 3. La Cour des Lions du temps de Charles le Téméraire

Marguerite d'York (1446–1503), la nouvelle épouse de Charles le Téméraire, choisit en 1468 la *Cour de le Wal* comme résidence principale, au moins durant quelques années. Ceci fut l'occasion d'y faire exécuter certaines interventions, entre autres dans la Cour des Lions.

En 1468 naquirent deux lionceaux. La protection contre le vent étant une de ses préoccupations permanentes, Hendrik vande Vijvere acheta la même année de la paille qu'il fit insérer entre les tuiles de la demeure de ses lions. Il fit en outre placer dans les quatre baies de grandes nattes tressées en osier qui soit remplacèrent, soit renforcèrent les verrières de toile.<sup>50</sup> En 1473 il est fait état d'une *josne lyonnaise*, ce qui démontre que les efforts d'élevage furent à nouveau couronnés de succès.<sup>51</sup> La même année, au plus tard, Jan vande Vijvere, le fils de Hendrik, prit la relève en

48. Lille, ADN, B 4106, f. 81v.

49. Lille, ADN, B 4106, f. 82.

50. Lille, ADN, B 4165, f. 51v & 53.

51. Bruxelles, AGR, CC 2706, f. 81v.

s'occupant des soins de trois lions.<sup>52</sup> Ceux-ci reçurent le 10 février 1473 la compagnie d'un quatrième, envoyé en cadeau par Edouard IV, roi d'Angleterre, à sa sœur Marguerite d'York.<sup>53</sup> Après l'aide substantielle qu'elle et son mari Charles le Téméraire lui avaient prêtée pour réintégrer son trône, ce présent du roi était la moindre des choses. En 1475 arriva encore un autre lion, qui dès le premier abord chercha noise à l'un des anciens; il fallut y remédier au moyen d'une clôture en bois afin de les séparer.<sup>54</sup>

#### 4. La Cour des Lions du temps des premiers Habsbourg

Jan vande Vijvere fut le témoin de la naissance de plusieurs lionceaux à la *Cour de le Wal* ... à moins que ce ne fût plutôt son épouse qui s'occupa de tels événements. C'est en tout cas elle qui vint présenter le 13 août 1484 deux jeunes à la chambre des échevins de la ville de Gand.<sup>55</sup> En présence de cette femme menant deux lionceaux, on peut aisément s'imaginer que l'on fit de nombreuses allusions à l'emblématique Pucelle de Gand, qui n'avait qu'un lion sous sa garde (Figure 7).

En 1487 le nombre des lions s'éleva à huit. Le 31 août une lionne décéda, mais cette perte fut largement compensée par la naissance de trois jeunes au cours du mois de mai. Ils furent sevrés le 1<sup>er</sup> juillet et nourris de lait de vache et de viande. Pour deux d'entre eux on confectionna une nouvelle cage en bois de 2 m sur 4. Deux lionceaux moururent le 5 novembre et le troisième fut offert à Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein (1459–1528). Le coût de l'entretien d'un lion adulte était descendu à 10 gros par jour; pour les lionceaux et pour le léopard il était prévu 5 gros. Guillaume Pingion ou Pingeon, seigneur d'Ouberge, le garde officiel des lions, recevait toujours 4 gros, mais il se fit remplacer pour les soins réels par Jan de Crooc qui eut le plaisir d'aller présenter à son tour un nouveau-né le 11 octobre 1488.<sup>56</sup> Constatons au passage que Pingion arborait un blason de sable à un lion d'argent, au chef d'or et 3 têtes de léopards de sinople.

La visite au mois de mai 1487 de l'archiduc Maximilien d'Autriche (1459–1519) à la *Cour de le Wal* pour y juer de la chasse nécessita plusieurs aménagements à la Cour des Lions. On maçonna une nouvelle cage de 4.5 m sur 2.5 contre la maison

52. Bruxelles, AGR, CC 2706, f. 105-105v.

53. Bruxelles, AGR, CC 2706, f. 105v.

54. Lille, ADN, B 4166, f. 90v.

55. Gent, SAG, 400/28, f. 260.

56. Gent, SAG, 400/30, f. 92v.



Figure 7. La Pucelle de Gand, emblème de la ville. Bannière du XIV<sup>e</sup> s (Gent, STAM, cote 787) © STAM; Photo: Lukas – Art in Flanders VZW

des lions existante. Les murs avaient une brique et demie d'épaisseur. Dans le mur extérieur fut prévue une porte et dans un des murs latéraux deux portes et une baie, pourvue de huit barreaux de fer. En plus, deux cages de bois de 2 m sur 4 furent construites pour les lionceaux.<sup>57</sup>

## 5. La Cour des Lions du temps de Charles Quint

La Cour du Prince à Gand gagna beaucoup en prestige lorsqu'y naquit en 1500 le futur empereur Charles Quint. Durant les premières années de sa vie, il n'y a pas de traces d'événements spéciaux à la Cour des Lions.

Guillaume Pingion, le responsable envers les souverains, avait sous sa garde en 1501–1502 quatre lions et un ours.<sup>58</sup> Ce nombre resta inchangé jusqu'en 1506, quand naquit un lionceau, qui reçut sa propre demeure. A l'occasion de la visite au mois de janvier 1506 de Philippe le Beau et de son épouse Jeanne de Castille, les parents de Charles, quelques travaux furent exécutés, notamment une entrée à deux étages contre l'ancienne demeure des lions.<sup>59</sup>

Tout allait probablement son train normal, les bâtiments étant en assez bon état. En 1508 toutefois, après que le grand lion eut tenté de s'échapper, on répara non seulement sa propre cage, mais aussi celles des jeunes lions et de l'ours.<sup>60</sup>

57. Lille, ADN, B 4123, f. 128, 129v-130v, 132v-133v & 134.

58. Lille, ADN, B 4125, f. 219v.

59. Bruxelles, AGR, 2710, f. 111, 114, 116v-117, 123v & 157v.

60. Lille, ADN, B 4167, f. 115.

En 1511 les cages aux lions furent à nouveau réparées et le cordier Lieven vanden Damme livra les cordes nécessaires pour ouvrir et fermer les portes coulissantes lorsqu'on faisait sortir les fauves.<sup>61</sup> La raison de cette intervention était que la gouvernante Marguerite d'Autriche se rendit à la Cour du Prince pour y présider une réunion des Quatre Membres de Flandre auxquels elle vint proposer sa demande d'aide financière pour continuer la guerre de Gueldre. Il va de soi que les seigneurs furent invités à aller voir les lions et qu'il fallait que tout fût en excellent état en vue de leur visite. La gouvernante était d'autre part en bons termes avec Guillaume Pingion, qu'elle envoya comme messenger secret à son père l'empereur Maximilien d'Autriche au sujet de la même guerre.<sup>62</sup>

En 1514, les maîtres-charpentiers Joos van Ooteghem et Joos Valkeman s'occupèrent de la maison des lions. De plus ils réparèrent les coffres dans lesquels des jeunes lions allaient être envoyés à l'empereur Maximilien à Innsbruck. *Madame Marie*, elle aussi, la future reine Marie de Hongrie (1505–1558), reçut un certain nombre de lions et une lionne, probablement à l'occasion de son départ le 2 mai pour Vienne en vue de son mariage avec Louis II Jagellon de Hongrie.<sup>63</sup> En 1518, Marguerite d'Autriche et son neveu Ferdinand de Habsbourg (1503–1564), qui aimaient regarder les lions, firent exécuter plusieurs réparations à la Cour des Lions. Ils donnèrent l'ordre de construire une nouvelle bergerie pour les moutons destinés aux fauves.<sup>64</sup>

Guillaume Pingion, le gardien des lions, fit exécuter durant les années suivantes un nombre de petites réparations qui témoignent de son attention permanente. En 1519 par exemple Joos Valckeman répara les cages et les endroits où couchaient les jeunes lions.<sup>65</sup> Il eut l'honneur d'accueillir le cardinal Louis d'Aragon (1475–1519) à la Cour des Lions le 1<sup>er</sup> août 1517. Son secrétaire et chroniqueur Antonio de Beatis écrivit à ce sujet: "... on y voit le palais du roi catholique, qui est entouré d'eau et dans lequel on entre par des ponts. Il y a aussi plusieurs lions, parmi lesquels un mâle très grand; le cardinal et tous les autres estiment que Florence n'en a pas un de cette taille".<sup>66</sup> Un autre visiteur de marque fut Albrecht Dürer

61. Lille, ADN, B 4127, f. 136v, 138v-139, 140-140v, 142-142v & 143v.

62. A. Le Glay, *Correspondance de l'Empereur Maximilien Ier et de Marguerite d'Autriche, sa fille, gouvernante des Pays-Bas de 1507 à 1519*, tome I (Paris, 1839), pp. 399–400.

63. Lille, ADN, B 4128, f. 136 & 139v.

64. Lille, ADN, B 4130, f. 168v.

65. Lille, ADN, B 4131, f. 164v-165.

66. A. De Beatis, *Voyage du cardinal d'Aragon en Allemagne, Hollande, Belgique, France et Italie (1517–1518)*, éd. M. Havard de la Montagne (Paris, 1913), p. 107.



**Figure 8.** Albrecht Dürer, dessin d'un lion de Gand, 1521 (Wien, Graphische Sammlung Albertina) © GS Albertina

(1471–1528) qui visita les lieux en 1521. Il arriva à Gand le 9 avril, attendu par le doyen des peintres avec qui il dîna le soir. Le lendemain, ses hôtes le menèrent en haut de la tour de l'église St-Jean (l'actuelle cathédrale St-Bavon) et lui firent aussi admirer le “retable de Jean” (le fameux polyptique de l'Agneau mystiques des frères Van Eyck). Ensuite, il visita assurément la Cour des lions, car il note “Après j'ai vu des lions et j'en ai dessiné un à la pointe d'argent”, et précise encore “J'ai donné 3 deniers au sacristain et aux gardiens des lions”.<sup>67</sup> C'est donc alors qu'il exécuta dans son “Livre d'esquisses à la pointe d'argent” ses deux célèbres dessins des imposants lions de Gand. L'un d'eux, conservé à Vienne (Figure 8),<sup>68</sup> porte une inscription *zw Gent*; l'autre, à Berlin, montre deux lions couchés, sans doute deux études du même animal.<sup>69</sup> Comme le note Victoria Salley, l'artiste a saisi avec finesse “le regard indifférent du lion en cage” dans ces dessins d'après nature.<sup>70</sup>

67. M. Bas, *Albrecht Dürer aux anciens Pays-Bas. Journal de voyage* (trad. fr. Amersfoort et Brugge: Bekking & Blitz, 2012), pp. 101–102.

68. Wien, Graphische Sammlung Albertina (= F. Winkler, *Die Zeichnungen Albrechts Durers* [Berlin, 1916–1939], n<sup>o</sup> 781).

69. Berlin, Kupferstichkabinett der Staatliche Museen (=Winkler, *Die Zeichnungen*, n<sup>o</sup> 779).

70. V. Salley, *Albrecht Dürer, Kunststück Natur. Tier-und Pflanzenstudien* (München et al.: Prestel, 2003), p. 51: “Wer hat ihn nicht schon selber gesehen, den uninteressierten Blick eines Löwen im Käfig!”. Voir aussi, pour divers articles pertinents, *Albrecht Dürer und die Tier-und Pflanzenstudien der Renaissance. Symposium*, éd. Fritz Koreny (Wien – München: Albertina, 1985).

Lorsque le chevalier Lieven van Pottelsberghe, seigneur de Vinderhoute (avant 1498–1531), succéda à Pingion en 1523–1524, il eut à s'occuper de quatre lions et d'un ours.<sup>71</sup> Après un an à peine, Van Pottelsberghe donna sa démission. (Figure 9) Charles Quint nomma alors maître Pieter de Rycke, licencié ès droit, par lettre patente à Bruxelles le 26 novembre 1526. Le nouveau gardien des lions resta en fonction jusqu'en 1565. Entre-temps, on avait confectionné en 1524 deux nouvelles cages pour les lions, ainsi qu'un coffre spécialement conçu pour déménager les fauves d'une cage à l'autre.<sup>72</sup> En 1527 et 1528, les murs et le sol d'une cage furent recouverts de planches de chêne et les portes coulissantes réparées.<sup>73</sup> De Rycke avait alors à sa charge trois lions et un ours.<sup>74</sup> Un lion décéda le 20 septembre 1530,<sup>75</sup> et il fut remplacé le 24 juin 1531.<sup>76</sup> Le gardien des lions disposait du pré aux lions pour y tenir les moutons destinés à la nourriture des fauves. Il dut en 1533 faire réparer la cage de l'ours et celles des deux lions.<sup>77</sup>

Le nombre de lions à Gand augmenta spectaculairement en 1535, lorsque Dominicus van Houcke livra quatre ou cinq lions sur ordre de Charles Quint. Il s'agit soit de trois lions, plus un exemplaire que Van Houcke paya de ses propres deniers, soit de quatre lions et d'une lionne, selon d'autres sources. Il fut secondé par Francisco de Cordoba, un Majorquin. Le voyage les conduisit de Tunis à Naples et puis à Gand. Un des lions en question avait été acheté par Van Houcke sur ordre de la reine.<sup>78</sup>

Pieter de Rycke avait en 1537 et 1538 six lions en un ours sous sa gouverne.<sup>79</sup> Il fut bien entendu assisté par un serviteur qui faisait effectivement le travail. Le 13 octobre 1538, celui-ci fut la victime d'un accident de travail mortel. Le chroniqueur Jan van den Vyvere raconte dans sa *Chronycke van Ghendt* que le gardien, se mettant à nettoyer la cage de la lionne, n'en avait pas bien refermé la porte. Il laissa le lion tunisien, réputé pour sa férocité, dans la cour. Au moyen d'une baguette, il fit reculer la lionne qu'il connaissait bien. Le mâle ayant observé la scène, entra dans la cage et sauta sur l'homme en plantant ses grandes griffes dans ses épaules. La victime cria sa douleur, mais personne n'osa intervenir. Un grand nombre de

71. Lille, ADN, B 4134, f. 140.

72. Lille, ADN, B 4135, f. 181v.

73. Lille, ADN, B 4136, f. 203-204v; ADN, B 4137, f. 182-183.

74. Lille, ADN, B 4137, f. 270v.

75. Lille, ADN, B 4138, f. 324.

76. Lille, ADN, B 4139, f. 200.

77. Lille, ADN, B 4141, f. 238, 244, 246v & 324v.

78. Gent, SAG, 400/46, f. 72; M. Van Vaernewijck, *Die historie van Belgis diemen anders noemen mach: den Spieghel der nederlantscher audtheydt* (Gent, 1574), p. 119, col. 2.

79. Lille, ADN, B 4143, f. 341v.



Figure 9. Portrait de Lieven Van Pottelsberghe, gardien des lions en 1523–1524 (Gent, Museum voor Schone Kunsten) © MSK gent

spectateurs se bouscula devant le grillage du côté du pré. Ils jetèrent des pierres, mais sans aucun effet. Le pauvre gardien y laissa la vie.<sup>80</sup>

Il n'est pas certain que le lion homicide fut mis à mort, mais ce n'est pas impossible, car les années suivantes<sup>81</sup> et jusqu'en juin 1542 il ne resta à la Cour des Lions que cinq lions et un ours.<sup>82</sup> Entre-temps, le programme d'élevage continua avec succès. Le 9 juin 1542 naquirent deux lionceaux. Comme les

80. J. Van de Vivere, *Chronijcke van Ghendt*, éd. F. De Potter (Gent, 1885), p. 59.

81. Bruxelles, AGR, 2713, f. 352v.

82. Lille, ADN, B 4168, f. 47.

jeunes furent allaités durant les six premières semaines, Pieter de Rycke ne reçut aucun supplément de rémunération, mais par la suite il reçut la moitié de la somme prévue pour les adultes et à partir du 10 septembre les lionceaux furent considérés comme tels.<sup>83</sup>

En 1539 le maître charpentier Lieven Hebscaep répara une fois de plus la bergerie des moutons destinés aux lions et à l'ours. Le forgeron Victor van Liere confectionna une nouvelle clé pour l'espace où ces animaux se faisaient abattre et le cordier Sanders Baers livra une grosse corde pour les suspendre. Par crainte que les lions ne se blessent les pattes aux pavés dans la cour où ils prenaient l'air, elle fut recouverte d'un nouveau pavement en grosses briques de Stekene.<sup>84</sup>

Les années suivantes furent marquées par des décès et des naissances. En 1543 un lion mourut et trois lionceaux naquirent.<sup>85</sup> En 1544 on eut à regretter la mort de trois lions, mais le nombre des naissances fut égal à celui de l'année précédente.<sup>86</sup> Jusqu'en 1547, le nombre de neuf lions se maintint,<sup>87</sup> mais en 1549 il restait six lions, un ours et trois lynx.<sup>88</sup> Ce nombre est en contradiction avec ce que le futur souverain Philippe II (1527–1598) et sa cour constatèrent, tout au moins selon le chroniqueur Juan Christoval de Calvete de Estrella. On y lit à la date de 1549: "On voit dans le palais de Gand trois lions des plus sauvages et des ours fort féroces, ainsi que diverses espèces d'animaux étranges et curieux qu'on y entretient avec soin, ce qui passe là pour une marque de luxe et de magnificence". Le 17 juillet de la même année fut organisé en honneur du futur souverain un combat entre le lion le plus féroce et un cheval. Le public avide de sang ne dut pas être satisfait, car le lion se comporta de manière fort pacifique en n'attaqua pas du tout son adversaire.<sup>89</sup>

## 6. La Cour des Lions après Charles Quint

Même si trois lionceaux naquirent encore en 1550, le nombre des lions ne cessa de diminuer, passant de sept à trois en 1556. Ceci était dû soit à des décès, soit

---

83. Lille, ADN, B 4168, f. 47-47v.

84. Lille, ADN, B 4143, f. 259v-260, 266v, 269 & 274.

85. Bruxelles, AGR, CC 2714, f. 252.

86. Bruxelles, AGR, CC 2715, f. 236.

87. Lille, ADN, B 4167, f. 46v.

88. Lille, ADN, B 4179 s.f.

89. J.C. De Calvete de Estrella, *Le très-heureux voyage fait par très-haut et très-puissant prince don Philippe, fils du grand empereur Charles-Quint, depuis l'Espagne jusqu'à ses domaines de la Basse-Allemagne avec la description de tous les Etats de Brabant et de Flandre*, trad. J. Petit (Paris, 1876), t. II, p. 92.

au fait que des exemplaires furent envoyés ailleurs. Un nommé Cornelis fut alors garde des lions. Comme on le verra ci-dessous, il connut une fin tragique, tué par un ours en 1559. En 1560–1561 un nouveau lion arriva, un présent de la duchesse de Lorraine aux échevins de Gand, en reconnaissance de l'hospitalité dont elle avait joui en cette ville.<sup>90</sup> De 1560 à 1565 il n'y eut plus que trois lions et un ours à la Cour du Prince. En 1565, Bavo de Rycke succéda à son père, maître Pieter, et l'année suivante il ne resta plus qu'un lion et un ours.<sup>91</sup> De 1566 à 1568 le nombre se limitait à un seul lion. Il est à supposer que les troubles politiques et religieux laissèrent aussi leurs traces à la Cour des Lions. Il est donc étonnant que le voyageur italien Lodovico Guicciardini (1521–1589) rapporta en 1568 que *on nourrit aussi en ceste ville lions, ours, loups cerviers et autres bestes farouches estrangeres*.<sup>92</sup> Il aurait dû plutôt écrire cette phrase au passé simple, mais peut-être ne savait-il ceci que par ouï-dire.

Le 3 février 1569, Bavo de Rycke fut cité devant le Conseil de Flandre pour y recevoir sa lettre de démission. Le gardien des lions et son frère Pieter s'étaient montrés des adeptes par trop zélés du calvinisme.<sup>93</sup> Le 27 avril 1569, il fut remplacé par Gillis Zaman.<sup>94</sup> Les deux premières années, celui-ci soigna deux lions, deux lionnes et un ours, mais en 1571 il ne resta plus que deux lions et en 1576 un seul exemplaire, probablement un mâle. En effet, le prince Guillaume d'Orange envoya le 18 novembre 1577 une lionne à la Cour du Prince gantoise.<sup>95</sup> Lorsqu'après le décès de Gillis Zaman, son fils Jan lui succéda en 1580, il ne restait plus qu'un lion et un ours.<sup>96</sup> Le lion gantois continuait néanmoins d'exciter le goût des sensations fortes et sanguinaires: le 21 août 1582 le duc d'Anjou exigea un spectacle où le lion dévorerait un chien.<sup>97</sup>

Le 13 octobre 1584 Ysabeau van Migrode, veuve d'Adrien de Cazelee, devint la gardienne du lion en collaboration avec son fils Guillaume.<sup>98</sup> Elle appartenait à la faction catholique qui avait repris en main le gouvernement de la ville après la

90. Gent, SAG, 400/67, f. 246.

91. Bruxelles, AGR, CC 2735, f. 174.

92. L. Guicciardini, *Description de tout le Païs-Bas autrement dict la Germanie inferieure, ou Basse Allemaigne* (Anvers, 1568), p. 280.

93. Ph. De Kempenare, *Vlaemsche kronijk*, éd. Ph. Blommaert (Gent, 1839), p. 66.

94. Bruxelles, AGR, CC 2739, f. 160v.

95. *Ghendtsche geschiedenissen of Chronyke van de beroerten en ketterye binnen, en ontrent de stadt van Ghendt sedert 't jaer 1566, tot het jaer 1585*, éd. B. De Jonghe, 2 vol. (Gent, 1752), p. 322

96. Bruxelles, AGR, CC 2739, f. 140v.

97. *Ghendtsche geschiedenissen of Chronyke*, t. II, p. 296.

98. Bruxelles, AGR, CC 2739, f. 75v.

reconquête de Gand par Alexandre Farnèse, duc de Parme. Elle n'eut guère la main heureuse, car le 16 novembre un des lions mourut et le 25 novembre le vieil ours gantois décéda lui aussi. Au bout de cinq ans, il ne restait qu'une seule lionne qui mourut deux ans plus tard. Le duc de Parme crut devoir intervenir, car une Cour des Lions sans lion était impensable. En 1590, un nouveau lion arriva de Bruxelles. Un charron s'occupa de la précieuse charge, mais ce fut aux frais de la ville de Gand.<sup>99</sup> L'animal décéda probablement vers 1609. Après l'avènement des archiducs Albert et Isabelle, un lion fut une fois de plus envoyé de Bruxelles à Gand. Il arriva le 16 avril 1610 et vécut en solitaire jusqu'à sa mort le 27 février 1611.<sup>100</sup> Heureusement, le 19 février 1616 le Conseil des Finances intima l'ordre à Guillaume van Cazele de recevoir et d'entretenir un lion qui lui serait envoyé de Dunkerque et qui arriva effectivement le 13 mars.<sup>101</sup> C'était néanmoins toujours sa mère Ysabeau van Migrode qui était responsable de la Cour des Lions. En 1625–1626, elle avait trois lions sous sa garde: deux lions nommés *Bourgoigne* et *Austrice* et la lionne *Flandria*.

Dans la *Description du voyage, que Jean Fontaine et Louys Schonbub ont fait ensemble*, récit du voyage qui mena les deux auteurs à Gand en 1628, ceux-ci racontèrent que *La maison du Prince, guère belle, mais environnée d'eau, est aux remparts [de la ville]. C'est là ou on nourrit tousjours des lyons, lesquels y font aucune fois des petits*.<sup>102</sup> Ils y auront probablement vu les trois lions, mais pour ce qui est de la reproduction des fauves, l'information n'était plus d'actualité: il n'y a plus de trace de quelque naissance de lionceaux après 1550. *Austrice* mourut dès avant 1630 et *Bourgoigne* le 11 décembre 1633, le jour même du décès de l'archiduchesse Isabelle, gouvernante de Pays-Bas méridionaux. A partir de cette date, la pauvre lionne *Flandria* se retrouva solitaire.

Le 31 septembre 1635, Charles van Cazele, le fils de Guillaume, succéda à sa grand-mère Ysabeau van Migrode.<sup>103</sup> Elle avait été durant un demi-siècle la gardienne des lions à Gand. Deux lions sont représentés en 1641 sur la gravure illustrant la *Flandria Illustrata* d'Antoine Sanderus (voir Figure 8). Comme on l'a dit, il n'en restait en réalité à cette époque qu'un seul. De plus, la lionne *Flandria* se trouvait déjà malade depuis 1639. Elle refusa toute nourriture, celle qui avait

99. Gent, SAG, 400/99, f. 382v.

100. Bruxelles, AGR, CC 2780, f. 111; RG, Oudburg, n<sup>o</sup> 186, f. 37v.

101. Bruxelles, AGR, CC 2786, f. 110v; RG, Oudburg, n<sup>o</sup> 186, f. 37v.

102. A.G.B. Schayes, 'Relation d'un voyage en Belgique, en 1628', *Analectes archéologiques, historiques, géographiques et statistiques, concernant principalement la Belgique* (Anvers, 1857), p. 292.

103. Bruxelles, AGR, CC 2781, f. 401; AGR, CC 2782, f. 334.

été préparée avec amour par son infirmière privée, Gerardina vanden Bossche, notamment un pain de veau à base de foie de veau, de légumes et d'œufs. Même quand Gerardina, désespérée, lui présenta un morceau de jambon, le fauve lécha le jambon, mais n'en mangea pas. La dernière lionne à la Cour du Prince à Gand mourut le 9 novembre 1641.<sup>104</sup>

## 7. Les autres animaux à la Cour des Lions

Quelques autres fauves eurent leur place à la Cour des Lions. A l'exception des ours, ces animaux ne passèrent qu'un court séjour à la *Cour de le Wal*.

### 7.1 L'ours, présent durant plus d'un siècle

L'ours était, dans une moindre mesure que le lion cependant, un des animaux emblématiques à la *Cour de le Wal*. La première mention connue à Gand date de 1465. Le forgeron confectionna *une chayne de 8 piez de long a tout une serrure a boiste dont a esté loyé ung ours appartenant a mademoiselle de Charrolois*. Il s'agit de Marie de Bourgogne qui avait alors huit ans. Tout porte à croire que l'ours fut attaché par la chaîne dans la cour principale de la résidence, pour que la jeune princesse puisse le voir et peut-être le nourrir.<sup>105</sup>

Lorsque Maximilien d'Autriche visita en 1487 la résidence à Gand *pour y juer de la chasse*, les sources y signalent deux ours. Ils reçurent chacun une nouvelle demeure: l'une d'entre elles mesurait 5 m de large et 4 de haut,<sup>106</sup> l'autre 6.5 m sur 4.5.<sup>107</sup> Il n'est pas impossible que Maximilien ait lui-même offert ces ours. Ici encore fut livrée *une chayne dont l'on a lyé les ours estant a la dicte court*, ainsi *qu'une serrure appelée maeslot pour asseurer et clore ledit ours*. Ce détail trahit une fois de plus que les ours n'étaient pas obligés de rester dans leur cage, mais qu'ils pouvaient probablement entrer dans la cour d'honneur de la résidence.<sup>108</sup> En 1501-1502, le gardien n'avait plus qu'un ours sous sa garde. Philippe le Beau et son épouse Jeanne de Castille visitèrent la Cour en janvier 1506. Le plancher

104. H. A. Santa Familia, *Geschiedenis van het Klooster der Karmelieten-Diskalsen te Gent* (Gent, 1925), p. 51.

105. Lille, ADN, B 4110, f. 102.

106. Lille, ADN, B 4123, f. 130v.

107. Lille, ADN, B 4123, f. 128.

108. Lille, ADN, B 4123, f. 132v.

en bois de la cage aux ours, ainsi que les poutres qui le sous-tendaient, furent remplacés parce que le tout était fort abîmé par les excréments de l'animal.<sup>109</sup>

En 1497, l'ours entra en lice contre un taureau. Cette manifestation fut organisée par les échevins de la ville de Gand pour plaire à Philippe le Beau (1478–1506) et Jeanne de Castille (1479–1555), à l'occasion de leur entrée solennelle le 14 mars. Les courtisans castillans furent sans doute fort impressionnés par cette alternative à leurs tauromachies. En tout cas, un deuxième et même un troisième taureau y laissèrent la vie.<sup>110</sup>

En 1518, Marguerite d'Autriche et son neveu Ferdinand de Habsbourg s'intéressèrent surtout à l'ours. Aussi, les maîtres d'hôtel de Marguerite et ses conseillers des finances donnèrent-ils l'ordre à Joos Valckeman de travailler jour et nuit pour construire un espace clos dans le pré aux lions, grand de 72 m sur 82. De cette construction en bois, il ne reste aucune trace. Elle était située dans le pré qui se trouvait à l'ouest de de Cour des Lions tout au long des douves. Elle servirait *pour y chasser pour le déduit de madicte dame et monditseigneur ung ours*. Voulant terminer l'ouvrage dans les plus courts délais, Valckeman convoqua quarante-deux charpentiers. Ils reçurent leurs gages, mais en plus des bougies, du pain et de la bière *entant qu'ilz ne se bougoient du lieu tant que ledit ouvrage fut pareschévé*. A l'intérieur du parc fut installée une tribune avec des sièges *ou monditseigneur, madicte dame et leur estat estoient*.<sup>111</sup> S'agissait-il vraiment d'une chasse à l'ours? Si tel était le cas, le spectacle est sans doute resté unique. Il faut dès lors plutôt supposer que l'ours entra en lice contre d'autres animaux, mais on ne peut se prononcer sur base des seuls documents.

Lorsque Pingion fut remplacé en 1523–1524 par Lieven van Pottelsberghe, il lui laissa le soin d'un ours. En 1530 il y eut un moment de panique lorsque l'animal s'échappa en brisant sa cage. Le charpentier Lieven Hebscaep y remédia en construisant une nouvelle toiture bien robuste.<sup>112</sup> Lodovico Guicciardini rapporte la présence à Gand en 1568 d'un nombre d'ours (au pluriel), ce qui ne correspondait probablement pas à la réalité.<sup>113</sup> En 1537 il n'y avait en effet qu'un seul ours, et ce fut le cas jusqu'en 1542, ainsi qu'en 1546, en 1549 et après 1550. Cet ours était amateur de bon vin, ce qui obligea en 1557 les responsables du cellier de poser une clôture en bois *devant les voirrières de la cave a vin affin que l'ours n'y puyst avenir*.<sup>114</sup>

109. Bruxelles, AGR, CC 2710, f. 114v.

110. Gent, SAG, 400/33, f. 49v-50.

111. Lille, ADN, B 4130, f. 164v-165v.

112. Lille, ADN, B 4138, f. 165, 166, 167–169 & 173v.

113. Guicciardini, *Description de tout le Pais-Bas*, p. 280.

114. Bruxelles, AGR CC 2728, f. 233v.

Peut-être s'agissait-il de l'ours que la duchesse de Lorraine avait offert en 1557, en même temps qu'un lion, après sa résidence à la Cour du Prince.<sup>115</sup>

Peu après, le 14 juin 1559, un nouveau drame se déroula à la Cour des Lions lorsque Cornelis, le gardien des lions, fut tué par l'ours. Le récit se trouve dans la *Chronijcke van Ghendt* de Jan van den Vivere. Cornelis voulut lui donner un morceau de pain rassis. Il n'arriva toutefois pas à le passer à travers le grillage et ouvra la porte. Alors l'ours lui mordit au mollet. Le pauvre gardien tomba, la face par terre. L'ours se mit à ronger l'homme aux fesses et ailleurs, mais le gardien resta ainsi terrassé une demi-heure sans oser crier, dans l'espoir que l'ours le laisserait en paix, ce qui ne fut pas le cas et il décéda de ses blessures.<sup>116</sup>

De 1560 à 1565, un ours fut toujours signalé à la Cour du Prince. Marcus van Vaernewyck nota en 1565 dans son *Den spieghel der Nederlantscher oudtheyt* qu'à Gand il y eut parfois des ours comme à Berne en Suisse.<sup>117</sup> Les dernières mentions de l'ours datent de 1569, 1580 et 1584, et le vieil animal décéda le 25 novembre 1586, ce qui marqua la fin de la présence séculaire des ours à la Cour des Lions de Gand.

## 7.2 D'autres félins

En 1431 *ung chat d'oultre mer* fut introduit à la cour.<sup>118</sup> En novembre et décembre on maçonna une maisonnette couverte de tuiles plates jouxtant la maison des lions. Le travail fut terminé en 1433.<sup>119</sup> Le félin reçut journallement un quart de mouton, ce qui indique que c'était sans doute un animal assez grand, peut-être un guépard, voire un caracal, mais la désignation ne permet aucune certitude. Ensuite, les sources signalent un *lupart* entre le 1<sup>er</sup> janvier 1440 et le 31 décembre 1443;<sup>120</sup> la désignation "léopard" est sujette à discussion, tantôt utilisée à l'époque pour le guépard, tantôt pour la panthère.<sup>121</sup> En 1487, il y eut à nouveau un "léopard" à la Cour des Lions. Une vieille maisonnette – peut-être celle qui avait été construite jadis pour le *chat d'oultre mer* – fut démolie, remaçonnée et repavée à son intention. Dans cette demeure on aménagea une cage en bois de 2 m sur 2. La fenêtre était pourvue d'un grillage en fer. On disposa des bancs *pour y couchier ledit lupart*

115. Gent, SAG, 400/64, f. 180v, 182 & 196v; cf. n. 86.

116. De Potter, *Second cartulaire*, p. 201.

117. Van Vaernewijck, *Die historie van Belgis*, p. 119, col. 2.

118. Lille, ADN, B 4097, f. 151.

119. Lille, ADN, B 4097, f. 140v, 144v, 145v & 151.

120. Lille, ADN, B 4098, f. 94v-95.

121. Voir Th. Buquet, 'Le guépard médiéval, ou comment reconnaître un animal sans nom', *Reinardus* 23 (2011), pp. 12–47.

*dessus* et le fauve pouvait être sorti par des portes coulissantes dans un espace entouré d'une haute paroi faite de planches.<sup>122</sup> Guillaume Pingion, le gardien des lions, recevait pour les soins et la nourriture de l'animal 5 gros par jour, tandis que son collaborateur qui faisait le travail devait se contenter de 4 gros.

A partir de 1546, les lions et l'ours eurent comme compagnons trois *lucerves*. Il s'agit de "loups-cerviers" ou lynx.<sup>123</sup> Il est d'ailleurs fort probable que ces félins étaient présents déjà avant cette date. En 1550 et 1551 les lynx n'étaient plus que deux, mais ils procréèrent en 1552 et en 1554: à chaque fois ils eurent deux jeunes. En 1557 enfin, la duchesse de Lorraine vint résider à la Cour du Prince, et elle laissa en signe de reconnaissance, outre le lion et l'ours dont il a été question plus haut, un lynx.<sup>124</sup> Après 1559 on ne signale plus de *lucerve* à la Cour des Lions; si Lodovico Guicciardini notait en 1568 la présence de loups-cerviers à la Cour du Prince à Gand, c'était sans doute sur base de sources plus anciennes.<sup>125</sup>

## 8. Mise en perspective

Depuis les années 1420 jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, la Cour des Lions du palais princier de Gand est abondamment documentée par les sources d'archives conservées à Gand, Lille et Bruxelles. Des aspects les plus matériels, comme la facture des cages ou le confort des spectateurs, jusqu'aux plus politiques, tels les échanges de fauves entre souverains, on peut y reconstituer le devenir d'une sorte d'institution qui a traversé les temps.

Comme d'autres princes du Moyen Âge et des Temps Modernes, les ducs de Bourgogne et les souverains Habsbourg eurent à cœur de développer et de pérenniser une ménagerie, centrée autour des lions. A la Cour des Lions de Gand, ceux-ci ont évolué en nombre variable, avec une période faste entre 1470 et 1550, quand il y en eut toujours au moins trois, avec un maximum de 8 en 1487, et même de 9 en 1547. Les effectifs diminuent ensuite, jusqu'à ce qu'il ne subsiste qu'un vieux lion solitaire qui dépérit dans les années 1640 en dépit des soins prodigués. Les souverains firent venir des lions d'Afrique du Nord, et parfois ils en reçurent de leurs pairs. Ils en déplacèrent aussi entre leurs résidences, en particulier à partir du

---

122. Lille, ADN, B 4123, f. 127v-128 & 130v.

123. F. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du 9<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle*, vol. 5 (Paris, 1888), p. 38: *loucerve*, *lousserve*, *loupcerve*, *leuserve*, femelle du loup-cervier, loup-cervier.

124. Gent, SAG, 400/64, f. 180v, 182 & 196v; cf. n. 86 et 111.

125. Guicciardini, *Description de tout le Païs-Bas*, p. 280.

Palais du Coudenberg à Bruxelles, d'où provient un lion en 1462, puis en 1590 et à nouveau en 1610.<sup>126</sup> Il est frappant de constater combien les nombres fluctuent dans la ménagerie de Gand, d'une année à l'autre: c'est que les lions constituent un cadeau diplomatique prestigieux, aussi font-ils l'objet de transports et d'échanges, parfois de longue distance.

Un des aspects les plus remarquables du dossier est la réussite répétée de la reproduction en captivité: entre 1443 et 1550, non moins de onze portées sont documentées dans les archives, avec jusqu'à trois lionceaux en 1443, 1487, 1543, 1544 et 1550. Ces succès montrent que les lions étaient en bonne santé, bien soignés par un personnel qui a dû développer une connaissance précise de leur régime, de leur comportement social et de leurs nécessités. On peut parler d'une réelle maîtrise zootechnique. Les lieux de détention font l'objet de réparations et d'améliorations incessantes, ce qui nous fournit des données très concrètes sur la taille et le nombre des cages, la nature des revêtements, les mécanismes d'ouverture, les grillages et leur entretien, avec des détails insolites comme ces "verrières de toile" que l'on a un peu de peine à se représenter concrètement. Les lions dévorent des troupeaux entiers de moutons, jusqu'à cinq par jour quand ils furent en grand nombre. Tout ceci a un coût, en personnel, en matériel, en fournitures, et les documents en montrent le poids financier et les tractations qui entourèrent les contrats passés avec les employés.

Une telle ménagerie, maintenue pendant deux siècles, pose la question de l'importance et de la fonction des fauves détenus en captivité. Comme l'attestent les avis des voyageurs tel Juan Christoval de Calvete de Estrella en 1549, il s'agit avant tout d'une marque de magnificence. En effet, "dans l'Occident médiéval, les ménageries sont toujours des signes de pouvoir".<sup>127</sup> Les visiteurs de qualité sont invités à admirer les lions, voire à les croquer – sur papier – comme Dürer. De temps à autre, on organise même des combats d'animaux, en lâchant un taureau, un cheval ou même un chien dans leur enclos. Spectacles sanguinaires suivis par les grands et leurs invités, mais aussi par la population urbaine, accourue en nombre.

Au-delà de l'ostentation et du spectacle, la référence dynastique et héraldique a dû compter dans la sollicitude des princes. On a rappelé la présence du lion dans les armes des comtes de Flandre, intégrées par la suite dans les blasons composés des princes bourguignons et des Habsbourg. Mais on a aussi insisté sur le lion dans

---

126. Pour mieux évaluer le phénomène, il faudrait en fait étudier la répartition des grands fauves entre la Cour des Lions de Gand et les autres lieux du pouvoir des ducs de Bourgogne et des souverains Habsbourg.

127. Pastoureau, 'Pourquoi tant de lions', p. 12.

les armes de la ville de Gand, et sur son association emblématique à la Pucelle de Gand. On perçoit ainsi que non seulement les princes, mais la ville tout entière s'intéresse aux lions. Le gardien vient montrer les lionceaux à l'hôtel de ville en 1443 et plusieurs fois par la suite, le public envahit la Cour de le Wal lors de festivités ou de combats de fauves, la ville participe financièrement à certains travaux de réfection ou offre un lion à la ménagerie. Le lion du blason gantois s'anime sous les yeux du public urbain.

Les fauves avaient-ils des noms? On ne l'apprend que tardivement, avec les lions nommés *Bourgoigne*, *Austrice* et *Flandria* en 1625–1626. Le dernier, une lionne, survivra jusqu'en 1641 et sera, de façon paradoxale, l'ultime lion des Flandres. Mais il est probable que les lions portaient aussi des noms auparavant, tant ces animaux devaient avoir une individualité forte.<sup>128</sup> Les sources bourguignonnes ne nous en ont pas gardé le souvenir. Dans la ville qui vit selon toute probabilité la rédaction de l'*Ysengrimus* archétypal, puis au XIII<sup>e</sup> siècle de la version flamande *Van den vos Reinaerde*, on se plairait à imaginer qu'un des lions ait pu porter le nom de *Noble*...

La naissance de lionceaux constituait assurément un événement, mais le cas de Gand n'est pas isolé, car la reproduction en captivité est attestée depuis le XIV<sup>e</sup> siècle dans certaines ménageries princières ou urbaines.<sup>129</sup> A Venise, la naissance de trois lionceaux en 1316 donna lieu à des poèmes célébrant ce signe d'élection, analysés récemment,<sup>130</sup> et à Florence, les chroniques urbaines ne manquant pas de signaler les six portées qui se succédèrent entre 1331 et 1360.<sup>131</sup> Les auteurs vénitiens notèrent avec étonnement que les lionceaux naissent bien vivants, contrairement à ce que répétaient les bestiaires et les encyclopédies, qui faisaient état de petits mort-nés amenés à la vie après trois jours, conformément à une symbolique christique attestée dès l'époque paléochrétienne.<sup>132</sup> Rien de tel dans les

128. On a peu étudié la dénomination des animaux au Moyen Age, et la seule référence qui nous est connue à ce sujet est un article de G. Eis, 'Rufnamen der Tiere', *Neophilologus* 48 (1964), pp. 122–146; voir aussi H. Bausinger, 'Tierzucht und Namengebung. Zu den Eigenamen des Zuchtviehs', in *Festschrift für Paul Zinsli* (Bern, 1970), pp. 170–184. Quelques pages à ce sujet chez K. Walker-Meikle, *Medieval Pets* (Woodbridge, 2012), pp. 16–18.

129. Loisel, *Histoire des Ménageries*, t. I, pp. 152, 157, 177.

130. F. Schnoor, 'Eine Sensation am Hof des Dogen von Venedig. Die Löwengeburt von 1316 im Spiegel lateinischer Gedichte', *Reinardus* 22 (2010), pp. 126–147, ici p. 132.

131. Loisel, *Histoire des Ménageries*, t. I, p. 177.

132. Voir A. Gier, 'Ein mehrdeutiges Tier: Der Löwe im französischen Mittelalter', in *Der Braunschweiger Löwe* (Göttingen, 1985), pp. 189–200; F. de la Bretèque, 'Image d'un animal: le lion. Sa définition et ses "limites" dans les textes et l'iconographie (XI<sup>e</sup>–XIV<sup>e</sup> s.)', in *Le monde animal et ses représentations au Moyen Age (XI<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles)* (Toulouse, 1985), pp. 143–154;

archives gantoises: ce n'était manifestement pas le souci des fonctionnaires ducaux et urbains, avant tout préoccupés de bonne comptabilité. Il faudrait sans doute en chercher des échos littéraires ou symboliques dans d'autres types de sources flamandes ou bourguignonnes.

La ménagerie gantoise associe aux lions quelques autres animaux sauvages, comme ces ours qui sont présents durant un siècle au moins, et que l'on fait également combattre devant les yeux du public. Leur dangerosité est confirmée par le décès de l'imprudent gardien en 1559, qui partagea ainsi le sort funeste d'un gardien des lions attaqué en 1538. On voit aussi arriver des "léopards" que l'on aimerait mieux cerner, ainsi qu'un mystérieux *chat d'oultre mer*, enfin des lynx désignés comme *lucerves*. Un noyau de jardin zoologique avant la lettre prend ainsi corps, et il serait intéressant d'en savoir plus sur la répartition des locaux entre ces divers occupants, et sur les problèmes de cohabitation qui ont dû se poser.

Cette étude de cas montre que la "petite histoire", dont semblait relever ce type de sujets aux yeux des historiens traditionnels,<sup>133</sup> est riche en apports nouveaux, pour autant que l'on prenne la peine de retourner aux sources et d'enrichir le questionnaire. On ne peut que souhaiter que d'autres ménageries urbaines bien documentées, comme celles de Florence et de Paris aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles,<sup>134</sup> soient à leur tour étudiées en détail, afin de favoriser les perspectives croisées.

### *Adresses des auteurs*

Daniel Lievois  
33, Duinendreef  
B - 8301 Knokke-Heist  
[daniel.lievois@telenet.be](mailto:daniel.lievois@telenet.be)

Baudouin Van Den Abeele  
Université Catholique de Louvain/FNRS  
Département d'histoire  
1, Pl. Blaise Pascal  
B - 1348 Louvain-la-Neuve  
[baudouin.vandenabeele@uclouvain.be](mailto:baudouin.vandenabeele@uclouvain.be)

---

D. Jäckel, *Der Herrscher als Löwe. Ursprung und Gebrauch eines politischen Symbols im Früh- und Hochmittelalter* (Köln et al. 2006).

133. Mise en perspective chez Pastoureau, 'Pourquoi tant de lions', p. 12.

134. Sur la ménagerie parisienne des rois Charles V à Charles VIII, installée à l'Hôtel de Saint-Pol, voir Loisel, *Histoire des Ménageries*, t. I, pp. 171-178.